

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09/05/2016

L'an deux mil seize, le neuf mai, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DESMARIS Didier – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy – CHAUDET Pierre – ALAUX Olivier – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – CHASSIGNOL Valérie - CURTET Françoise - PONS Béatrice - MANCINI Cédric - MARTINEZ-BAYLE Fabienne

Absents excusés : MORANDAT Sonia
OTTAVIOLI Hervé
DO Karine
BERARD Mathieu
MBODJI Laurence

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.
Sandrine ROJON est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité.

ASSOCIATION MAITRISE D'OUVRAGE SALLE DES FETES (Rapport Olivier ALAUX)

Olivier ALAUX fait un rapport de l'avancée des travaux de la commission « Salle des fêtes. Il rappelle que la commission s'était centrée dans un premier temps sur la salle existante et avait missionné l'agence O1 pour établir un diagnostic. Le coût, la mise aux normes de l'accessibilité et la pérennité des travaux à moyen terme ont amenés à la décision d'engager une réflexion sur une nouvelle construction.

Olivier ALAUX présente le point qui a été fait par la commission sur le cahier des charges du projet de la nouvelle construction.

Souhait d'une salle festive et sportive avec vision d'ensemble comprenant une partie vestiaires pour le football.

Le conseil entend la procédure et les différentes phases à respecter pour la réflexion de ce projet :

- Etude de pré-programmation avec définition du cahier des charges
- Etude de faisabilité
- Etude de programmation avec différents scénarii suivi du lancement de l'appel d'offres auprès des cabinets d'architecte.

Olivier ALAUX précise que la loi MOP sur la construction d'ouvrages publics interdit qu'un même cabinet puisse faire la programmation et participer à l'appel d'offres pour les travaux.

Plusieurs cabinets ont été contactés et rencontrés :

- TAO Architecte qui a fait une proposition d'étude de faisabilité sans la programmation pour pouvoir répondre à l'appel d'offres.
- DOSSE ARCHITECTE n'a pas souhaité participer pour pouvoir également répondre à l'appel d'offres
- GERBE ARCHITECTE qui a fait également qu'une proposition d'étude de faisabilité
- AGENCE 01 n'a pas souhaité faire de proposition.
- AGENCE NOVADE a répondu favorablement à ces études et propose une assistance de maîtrise d'ouvrage sur l'intégralité du dossier : de l'étude de pré-programmation jusqu'au lancement de l'appel d'offre.

Olivier ALAUX précise que ce cabinet possède de bonnes garanties et une forte expérience de réalisations pour les collectivités.

Le cabinet apporte également son soutien juridique et propose dans sa méthode de travail de rencontrer les usagers.

Il participe également à l'assistance pour le montage de l'appel d'offres.

Olivier ALAUX ajoute que l'ingénieur de ce cabinet est M. FARGEOT, ancien collaborateur de l'agence 01 qui a une bonne connaissance des structures de notre commune, notamment pour avoir réalisé le diagnostic de l'ancienne salle des fêtes.

Valérie CHASSIGNOL demande la surface de la salle envisagée.

Olivier ALAUX répond qu'elle sera d'environ 300 m2 mais mieux agencée que l'existante, par conséquent, avec un gain de place.

Le Maire dit que ce serait bien d'avoir une estimation financière du coût de ce projet pour solliciter des subventions.

Olivier ALAUX précise que la société NOVADE nous accompagne également dans la démarche des subventions.

Guy MINASSIAN ajoute que la commune n'a pour l'instant pas encore acheté le terrain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de RETENIR la société NOVADE – 10 Boulevard du maréchal leclerc -01000 BOURG EN BRESSE pour l'étude de programmation de la salle polyvalente et de vestiaires football pour la somme de 9 800 € H.T.

LANCEMENT DES TRAVAUX DU STADE

Didier DESMARIS rappelle qu'il avait annoncé lors d'une commission finances la nécessité d'engager des travaux sur le terrain du stade pour cette année et que cela n'a pas été évoqué lors du vote du budget.

Il présente le devis d'un montant de 3 924 € de la part de la société MIN ESPACE VERTS pour des travaux de carottage et de décompactage.

Le conseil entend la nécessité de ces travaux et compte tenu des crédits inscrits au compte 2318 décide d'engager ceux-ci.

DOTATIONS DE L'ETAT

Nathalie MOIROUX fait part au conseil de l'information des dotations que la commune va réellement percevoir de l'Etat pour 2016.

Elle rappelle qu'il y a lieu d'ajuster le budget pour inscrire le montant des recettes réelles à percevoir au niveau des dotations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE de modifier le budget comme suit :

+ 13 815 € au compte 7411

-500 € au compte 74121

-1 500 € au compte 74127

+ 11 815 € au compte 022 Dépenses imprévues

CHOIX PRESTATAIRE COLUMBARIUMS

Le MAIRE présente les 2 devis des fournisseurs de columbariums. Le troisième prestataire sollicité n'a pas rendu de proposition.

METRAS -01330 VILLARS LES DOMBES : Proposition à 9 900 € TTC

POMPES FUNEBRES GOYON – 01540 VONNAS : Proposition à 9 900 € TTC

Les propositions étant identiques, le Maire propose de retenir celle des pompes funèbres METRAS compte tenu du critère des blocs similaires à ceux existants (prestataire retenu lors de la première installation) pour harmonie de l'agencement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE, à l'unanimité :

De retenir la proposition des POMPES FUNEBRES METRAS – 01330 VILLARS LES DOMBES pour la fourniture de 12 columbariums et modification du jardin du souvenir pour un tarif de 9 900 € TTC.

PRESTATAIRE RESTAURANT SCOLAIRE (Rapport Olivier ALAUX)

Le conseil entend que la commune avait renouveler pour l'an dernier le contrat avec BOURG TRAITEUR pour la fourniture de repas de cantine.

La commission scolaire a visité les locaux de BOURG TRAITEUR et a sollicité une revisite des menus en prenant compte une approche alimentaire ciblée pour des enfants de 3 et 11 ans.

Une consultation d'entreprise a été réalisée auprès de 2 autres prestataires :

- RPC de MANZIAT
- BOURGOGNE REPAS de CUISERY

La commission scolaire, après avoir étudié les demandes souhaite retenir en priorité le critère de proximité.

Gilbert LIMANDAS demande que l'on consulte le cahier des charges pour la provenance des produits.

Olivier ALAUX présente les différents fournisseurs locaux annoncés par BOURG TRAITEUR.

Il précise que BOURG TRAITEUR ne procède à aucune augmentation de ces tarifs dans leur proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler le contrat avec BOURG TRAITEUR – 01000 BOURG EN BRESSE (année scolaire 2016/2017) pour le critère de proximité.

DECIDE de maintenir le tarif de 4 € /repas qui sera facturé aux familles pour l'année scolaire 2016/2017.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « Les Petites Canailles » (Rapport Olivier ALAUX)

Un bilan avec l'association a été effectué pour réflexion sur la problématique de la gestion et de l'organisation.

Un diagnostic complet a été dressé par un cabinet conseil suite à une étude sur une période de 6 mois.

Deux nouvelles personnes ont intégré le bureau et l'arrivée de Geneviève VICIANA a contribué à l'amélioration de l'organisation.

Olivier ALAUX rappelle que la commune subventionne l'association à hauteur de montants assez importants chaque année sans compter la mise à disposition des locaux et la consommation d'énergie.

La convention a pour but de définir les engagements de la commune et de l'association ainsi que définir les objectifs en se projetant sur 3 ans (avec prévision baisse de la subvention sur les prochaines années) dans une logique de projection et de développement.

La mutualisation avec Marlieux a permis de proposer des activités plus intéressantes et il a été constaté une forte augmentation de la fréquentation des enfants en extra-scolaire.

Olivier ALAUX précise qu'une réflexion devra être engagée pour dynamiser les activités proposées à la tranche d'âge 11-13 ans et réfléchir à terme sur la prise en charge des T.A.P.

Le conseil municipal prend connaissance de la projection des produits d'exploitation sur les 3 ans à venir.

Olivier ALAUX donne des explications sur les différentes participations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'autoriser le MAIRE à signer la convention avec l'association « Les Petites Canailles ».

ORGANISATION DES T.A.P ET ADHESION 2016-2017 (Rapport Olivier ALAUX)

Point TAP au 2 mai 2016 : 65 élèves en élémentaire et 38 élèves inscrits en maternelle.

Il est rappelé l'effectif encadrant :

4 animateurs en élémentaire dont 2 animateurs de l'association du Centre départemental de soutien

3 animateurs en maternelle

Cet encadrement a un budget prévisionnel 2016 qui s'élève à 13 000 €.

Olivier ALAUX informe qu'à ce jour, la commune n'a toujours aucune réponse concernant le fonds d'amorçage pour cette année.

Il est proposé au conseil d'augmenter le montant de l'adhésion aux T.A.P afin de rééquilibrer le budget (70 € au lieu de 50 €).

Cela représente 1.94 €/h pour un jour par semaine, 0.97 €/h pour deux jours par semaine, 0.64 €/h pour 3 jours par semaine.

Il est proposé de maintenir les facilités de paiement.

Evelyne TRUCHOT demande si l'on maintient l'augmentation même si l'on devait percevoir le fonds d'amorçage.

Olivier ALAUX répond qu'il est nécessaire financièrement d'appliquer cette augmentation.

Il est précisé qu'il a reçu des remarques d'une ou deux familles qui souhaitaient un tarif spécial compte tenu de l'inscription aux TAP en milieu ou fin d'année scolaire.

Gilbert LIMANDAS trouve que cela se justifie et qu'il faudrait peut être fixé un tarif spécial.

Olivier ALAUX dit que cela peut devenir compliqué et solliciter des demandes d'autres familles qui solliciteraient une facturation au prorata de la fréquentation ce qui engendrerait une gestion plus complexe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer la participation financière sous forme d'adhésion à hauteur de 70 € par enfant et par an pour l'accès aux T.A.P dès la rentrée scolaire 2016/2017.

DECIDE que cette adhésion pourra faire l'objet de facilités de paiement identiques à l'an passé, dès 2 enfants inscrits par famille (facturation de 70 € le premier mois pour le premier enfant, 70 € le deuxième mois pour le deuxième etc...).

ACCESSIBILITE DES BATIMENTS ET PREAU

Le Maire rappelle l'obligation de la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics qui concerne la mairie, les salles de réunion, l'école élémentaire et maternelle, le musée et la bibliothèque.

Il est rappelé qu'un diagnostic AD'AP avait été établi par ATELIER 3 qui a été validé par les services de la Préfecture.

Le MAIRE précise que des dérogations sont autorisées pour certains bâtiments tels que la salle des fêtes et l'Eglise à titre patrimonial.

Une rencontre a eu lieu avec ATELIER 3 et il a été évoqué l'opportunité de réaliser le préau de la maternelle en même temps que les travaux d'accessibilité.

Le conseil prend connaissance :

- à titre indicatif d'un devis pour la réalisation d'un préau pour un montant de 10 900 € et
- du montant des travaux d'accessibilité inscrit pour l'année 2016

Pour rappel, l'estimatif du coût d'opérations pluriannuelles pour 6 dossiers AD'AP établi par ATELIER 3

1°) Ecole élémentaire : 7 000 €

2°) Ecole Maternelle : 10 000 €

3°) Mairie : 6 500 €

4°) Salles de réunion : 400 €

5°) Bibliothèque 6 000 €

6°) Musée 200 €

Le tableau récapitulatif est annexé Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des subventions auprès de la D.E.T.R et du Conseil départemental dans le cadre des amendes de police pour réaliser ces différents travaux qui permettraient de satisfaire aux obligations de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de lancer la consultation d'entreprises pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité des travaux à entreprendre pour la mise aux normes des bâtiments

- AUTORISE le maire à solliciter des subventions auprès de la D.E.T.R et du Conseil départemental dans le cadre des amendes de police pour réaliser ces différents travaux qui permettraient de satisfaire aux obligations de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux.

-DECIDE de lancer une consultation d'entreprises pour la réalisation d'entreprises pour aménagement d'un préau de l'école maternelle

-DECIDE de solliciter une subvention auprès de la D.E.T.R et du Conseil Départemental pour réaliser l'aménagement de ce préau en même temps que les travaux

JOUR DE SOLIDARITE

Le conseil entend qu'il y a lieu de modifier la délibération concernant le jour de solidarité compte tenu que les modalités fixaient en majorité ce jour à un mercredi non travaillé auparavant par une large partie du personnel.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

VU la loi n°2004-626 du 30 juin 2004 modifiée relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, notamment son article 6 ;

VU l'article L. 216-6 du Code du travail

Le Maire rappelle que le législateur a entendu instaurer une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Celle-ci a pour vocation de participer au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Il précise que les fonctionnaires et les agents non titulaires travailleront donc un jour de plus sans rémunération supplémentaire. Que, dès lors, il convient de noter que la durée annuelle du travail passe de 1600 h / an à 1607 h / an, soit l'équivalent d'une journée de travail supplémentaire.

Il propose donc d'instaurer cette journée de solidarité lors :

du lundi de pentecôte

Ou

réduction du nombre de jours RTT

sous réserve de l'avis favorable du Commission Paritaire.

Il précise que conformément à la loi du 30 juin 2004, il a saisi le Comité Technique Paritaire pour que préalablement à la décision du conseil, il donne son avis sur les modalités d'application d'instauration de cette journée de solidarité.

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

COMPTES RENDUS DIVERS

BIBLIOTHEQUE (Rapport Sandrine ROJON)

Le conseil entend le compte rendu de l'enquête faite auprès des Varaxois.

41 retours dont 32 familles emprunteurs assez satisfaits du service.

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent développer les services pour susciter l'intérêt des lecteurs. (des informations plus complètes seront présentées lors d'un prochain conseil).

Il a été constaté une faible fréquentation de la bibliothèque et du musée.

Une réflexion est engagée sur l'éventualité de regrouper le site du musée et de la bibliothèque pour constituer un pôle culturel.

Les bénévoles de la bibliothèque et du musée seront consultés.

Gilbert LIMANDAS dit qu'il faut prendre en considération l'avis des bénévoles du musée, qui à sa connaissance sont défavorables à la délocalisation du site du musée actuel pour des raisons d'éclairage adapté aux tableaux, d'investissement récent réalisé.

IL ajoute que le public concerné par le musée et la bibliothèque est différent et ne trouve pas cette idée très adaptée.

Sandrine ROJON dit que cette réflexion est issue de la rencontre avec deux personnes des musées de l'Ain suite à la visite des sites et qu'ils ont eux-mêmes émis cette proposition.

Elle ajoute que le Département et la Bibliothèque Départementale de Prêt nous soutiendraient dans ce projet.

Elle précise que la commune est consciente que la problématique de stockage des tableaux et d'éclairage mérite une réflexion importante et que ce projet n'est pour l'instant qu'à l'étude.

Gilbert LIMANDAS estime que ce projet qui se ferait dans l'actuelle salle du conseil et de mariage au bénéfice d'une plus petite salle poserait des soucis lors de réunions et des cérémonies de mariage.

Guy MINASSIAN estime qu'il n'est pas insensé de travailler sur ce projet compte tenu de la faible fréquentation du musée en précisant que l'objectif n'est pas de supprimer le musée.

Evelyne TRUCHOT confirme qu'il faut réfléchir avec les associations et soulève tout de même la question des économies de la commune.

Sandrine ROJON dit que ce projet rentre dans la réorganisation de l'occupation des sols.

Valérie CHASSIGNOL rappelle que le bien immobilier « maison Duverger » à proximité de l'école élémentaire est un bien de la commune qui « dort ».

Gilbert LIMANDAS demande où en est le dossier de Mécenat pour le musée.

Sandrine ROJON répond qu'elle les a reçus un jour d'absence du Maire et que les documents lui ont été remis.

Le MAIRE précise que ce dossier important, nécessite devis, montage financier pour le musée et l'Eglise.

PANNEAU INFORMATIONS LUMINEUX

La communauté de communes a programmé l'installation du panneau d'informations lumineux le 17 Mai sur notre commune côté rue de la Dombes à proximité du panneau plan guide.

TOUR DE L'AIN 2016

Le départ des cadets sera lancé de Saint Paul de Varax avec 25 équipes de 5 le 10 août à 13H20.

Un courrier a été adressé à toutes les associations pour solliciter leur éventuelle participation pour une animation.

PENTECOTE

Le feu d'artifice est un spectacle pyro-musical qui se déroulera le samedi 14 mai sur le vieux stade de Football.

NUMEROTATION DES RUES

Didier DESMARIS fait part de la rencontre avec le responsable de la Poste pour les travaux de numérotation des rues.

Le conseil sera sollicité dans un prochain conseil pour émettre des propositions de noms de rues (voies actuellement non déterminées).

VOIRIES

-De nouveaux coussins berlinois ont été installés à proximité de la pharmacie.

-La signalisation à proximité des coussins berlinois reste à effectuer.

-Le conseil prend connaissance de la présentation des travaux des routes intercommunautaires qui seront prochainement programmées.

-Les radars pédagogiques ont été installés.

-un premier passage pour le curage des fossés a été effectué.

Gilbert LIMANDAS demande si les problèmes liés au permis de construire sont solutionnés.

Didier DESMARIS informe que le permis de construire a été redéposé avec les modifications.
Le Maire précise qu'une signalisation sera mise en place (stop, passage zébré) et qu'une clôture sera installée.
Valérie CHASSIGNOL dit qu'il faut prévoir en bas de la maternelle le passage de poussettes et fauteuils roulants.

Gilbert LIMANDAS souhaite avoir des explications sur une construction d'une maison au lotissement les Chanterelles qui ne respecte apparemment pas les règles d'urbanisme

Didier DESMARIS explique qu'il a été notifié à cette personne de régulariser son permis. Celui-ci a informé la commune se porter acquéreur d'une partie de la parcelle voisine pour régler l'empiètement sur celle-ci.

INFORMATIQUE

Guy MINASSIAN fait part du renouvellement du matériel informatique du secrétariat en mairie compte tenu de l'issue du contrat de location arrivant à terme.

Une baisse du coût de ce matériel est prévue compte tenu de la non-reprise du PC serveur dans ce contrat.

Il informe de l'installation prochaine de PC reconditionnés à la garderie et à l'école élémentaire.

ECOLE

Olivier ALAUX informe que 11 enfants supplémentaires seront inscrits à la rentrée prochaine du fait de l'attribution des logements du lotissement les Natur'elles et la remise des clés fixé au 18 mai avec Dynacité.

Un estimatif de 170 enfants est prévu pour la rentrée scolaire 2016/2017 et pour l'instant nous sommes dans l'incertitude de la création d'une classe.

Il est rappelé que les dérogations ne sont pas comptabilisées dans l'effectif.

Gilbert LIMANDAS demande le nombre de familles Varaxoises qui ont été bénéficiaires de logements au lotissement les Natur'elles.

Olivier ALAUX informe que 8 familles sur 20 ont été bénéficiaires d'un logement.

Olivier ALAUX fait part au conseil qu'à ce jour la commune n'a toujours pas d'informations sur le transport des élèves qui seront scolarisés au collège Thomas Riboud à la rentrée.

COLIS CROIX ROUGE

Suite au dernier conseil municipal, Olivier ALAUX informe du nombre de bénéficiaires aux colis Croix Rouge (4 bénéficiaires en Avril).

SYNDICAT DES EAUX (Rapport Alain BERNARD)

Le Syndicat sollicite des précisions pour les travaux que les communes souhaitent programmer en 2017. La commune devra par conséquent transmettre des plans y compris pour l'assainissement.

INFORMATIONS DU MAIRE

-Le Conseil Départemental a transmis à la commune une notification de réserve de subvention d'un montant de 60 000 € pour les travaux de réhabilitation d'assainissement.

-Dynacité et Semcoda travaillent sur des projets fonciers avec l'éventualité d'un regroupement des commerces. Des ébauches avec logements à l'étage et parkings ont été présentées pour un aménagement sur le site de l'atelier municipal.

Evelyne TRUCHOT estime qu'il serait plus judicieux d'étudier un regroupement des commerces au cœur du village.

-Une modification du PLU est à prévoir dans l'alternative d'un regroupement des commerces.

Il précise qu'il faut prévoir également une zone naturelle sur le terrain le long de la rivière du stade.

-Information d'un projet immobilier route de St Nizier.

-Le Maire souhaite qu'on engage une réflexion sur l'opportunité d'acquisition d'une appartenant à la famille DESPRAS pour un aménagement de parkings de la gare.

Gilbert LIMANDAS estime qu'il serait plus judicieux d'étudier un aménagement vers l'ancienne coopérative qui éviterait la traversée à pied de la route départementale.

-information de la rénovation des bâtiments et façades rue de la Dombes appartenant à LOGIDIA.

-Des travaux sur la voie ferrée se dérouleront du 26/06 au 26/08 et nécessiteront la fermeture de passages à niveaux.

-Information de la rencontre avec les médecins pour engager une réflexion sur la pérennité du service médical.

-Le Maire informe qu'il faudra prévoir dans l'année la reprise de plusieurs espaces verts et voiries de lotissements. Une convention entre la commune et le lotissement « le Progrès » sera établie prochainement pour la prise en charge de la tonte par les employés communaux. Le Maire précise qu'un accord a été établi avec M. FRUCTUS pour la tonte des espaces verts contre indemnisation.

Fabienne MARTINEZ-BAYLE émet par conséquent une observation sur la justification de leur cotisation syndicale.

QUESTIONS DIVERSES

-Evelyne TRUCHOT et Valérie CHASSIGNOL reviennent sur le mail envoyé par Sandrine ROJON concernant la gratuité de la salle des fêtes accordée à une association sportive extérieure.

Elles précisent que cet accord a été fait sans l'avis du conseil municipal et que cela crée des inégalités avec la société Onda latina qui proposait les mêmes activités l'an dernier.

Béatrice PONS signale qu'un Varaxois s'était un peu avancé concernant la volonté de la société Onda Latina de programmer des activités sur St Paul de Varax.

Sandrine ROJON explique que les derniers conseils ont été consacrés en majeure partie aux finances et que la décision de l'accord de la gratuité envers l'association sportive Arts Fit Dance a été débattue en réunion d'adjoints. La gratuité de la salle leur est donc accordée provisoirement jusqu'à la fin de l'année 2016 et il sera appliqué les tarifs applicables aux associations extérieures (délibération du 01/06/2015) à compter du 01/01/2017.

-Gilbert LIMANDAS demande où en est le dossier sur la licence IV de la pizzeria.

Le Maire informe que M. SARKEES doit lui-même faire sa demande à la Préfecture et que la commune peut émettre un avis seulement après cette démarche.

-l'ensemble des élus recevra prochainement une convocation concernant la fusion des intercommunalités.

-Prochain conseil municipal le jeudi 30 Juin.